



**CABINET de
GEOMETRE EXPERT
Thierry GAZAN**

Thierry GAZAN thierry.gazan@geometre-expert.fr
GEOMETRE-EXPERT

www.gazan-geometre.fr

S.E.L.A.R.L de Géomètres Experts
Place des Casernes - BP 10 -
30170 St-HIPPOLYTE-DU-FORT
Téléphone : 04.66.77.21.74

COMMUNE de ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN

Département du GARD (30 260)

Désignation cadastrale: section B n° 1122
Lieu-dit: "Les Mazes"

PLAN DE DELIMITATION

Conformément à
l'arrêté d'alignement du 8 Janvier 1987

Coordonnées des points de l'Alignement

MAT	X	Y
A	1783524.77	3189056.83
B	1783515.81	3189044.42
C	1783514.93	3189043.00
D	1783512.52	3189038.73

LEGENDE

- Habillage cadastral
- B n°1122 Désignation cadastrale
- Bâti (habillage cadastral)
- Bâti relevé
- Bâti léger
- Talus-Fossé
- Limite bornée
- Borne OGE existante
- Mur
- Mur de soutènement
- Clôture grillagée
- Bord chemin
- Arbre
- Candélabre

B n°1122

ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN
Le Maire, *Mac FERLAT*



X= 1783.525

19/10/2026

B n°1610

B n°1121

B n°1612

B n°1499

B n°1101

B n°1712

B n°1713

X= 1783.500

Date: SEPTEMBRE 2026

DOSSIER N° 12077

ECHELLE 1/250

NOTA: Système de coordonnées rattaché au RGF93 CC43 (Précision Classe 1)
Les limites n'ayant pas toutes fait l'objet d'un bornage contradictoire,
les surfaces indiquées ne sont pas garanties.
Seul les plans tamponnés et signés engagent la responsabilité du Géom.
Limites obtenues par application du plan cadastral sur l'état des lieux.
Ces limites sont figuratives et ne peuvent en aucun cas engager notre
responsabilité en l'absence de bornage contradictoire avec les voisins.

.....Lignes Rayées
nuls
.....Mots Rayés
nuls